



Décision n° 2016-128 portant délégation de signature à la déléguée régionale adjointe de la région académique Hauts-de-France

(Site de Lille)

**La Déléguée Régionale de l'Onisep
de la région académique Hauts-de-France**

Vu :

- les articles L.313-6 et D.313-14 à D.313-36 du code de l'Éducation, et plus particulièrement les articles D.313-20 et D.313-24 ;
- le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- l'arrêté ministériel du 19 juin 2013 par lequel Madame Dominique LEVEQUE, inspectrice de l'éducation nationale, est nommée chef du service académique d'information et d'orientation, déléguée régionale de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions de l'académie de Lille;
- l'arrêté d'affectation de Madame Sophie LEBLANC à la délégation régionale de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions de Lille.

Décide

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Sophie LEBLANC, déléguée régionale adjointe de la région académique Hauts-de-France, à l'effet de signer ou valider pour :

- Les sites d'Amiens et de Lille, les actes suivants :
 - les engagements juridiques relatifs à un acte juridique générant une dépense,
 - les certifications de service fait,
 - les titres de recettes,
- Et pour le seul site de Lille, les actes suivants :
 - les ordres de missions en France,
 - les actes de paies y compris les listes de mouvements de paies.

Article 2 : La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 3 : La présente décision abroge toute délégation de signature donnée antérieurement à Madame Sophie LEBLANC.

Article 4 : La présente décision est publiée sur le site internet de l'Onisep.

Fait à
Le

Lille
10 NOV. 2016

Madame Dominique LEVEQUE
La Déléguée Régionale de l'Onisep
de la région académique Hauts-de-France